

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 décembre 2009

L'an deux mil neuf, le quatorze décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Madame Perrine FORZY, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 19 mai 2009.

Etaient présents : Patrick DEBONNE, Perrine FORZY, Francis LORIOT, Serge MOREL, Benoît MORELLET, Alexandre QUILLET, Anne SIGWALT, Bruno TAUNIN, Guillaume VOELTZEL, Patricia LEROUX

Absente excusée : Danièle LEMETAIS

Secrétaire de séance : Serge MOREL

Membres en exercice : 11

Danièle Lemétais : pouvoir à Perrine Forzy

Après approbation du dernier procès-verbal l'ordre du jour a été étudié comme suit

1. Délibération modificative au budget

Afin de régler un différend avec la Perception au sujet d'un appel d'échéance d'intérêt pour l'emprunt relai TVA remboursé par anticipation en juin 2008 auprès de la Caisse d'Epargne, le Conseil Municipal décide de modifier le budget prévisionnel 2009 comme suit :

+ 32 € au 66111 Intérêts réglés à l'échéance.

- 32 € au 61522 Entretien de bâtiments

2. Convention d'accueil pour chiens et chats errants

Perrine Forzy expose que la Commune est responsable de trouver une solution pour mettre à l'abri les chiens errants sur son territoire susceptibles de poser des problèmes de sécurité. La convention d'intervention du chenil « Aux amis du Chien » touche à sa fin au 31 décembre 2009 et Mme Berthier, signataire, a prévenu qu'elle déménageait et ne pourrait plus assurer ses services d'intervention de capture, soins, pension, etc.

Mme Berthier nous conseille de passer une convention d'accueil avec M. Foucault du chenil « La Noé » du Club-meddog aux conditions suivantes :

Déplacement 42 € plus frais kilométriques à 0.59€ + 20€ par heure au-delà d'une heure de capture.

Pension 12€ ; en sus frais vétérinaires obligatoires à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le maire à signer la convention provisoire d'accueil pour les chiens errants susceptibles de poser des problèmes de sécurité sur la Commune auprès de M. Foucault, dûment habilité.

Perrine Forzy s'est engagée à chercher un chenil plus proche pour limiter les frais en cas d'intervention.

3. Acceptation d'une indemnité d'assurance suite sinistre porte du préau

Le Conseil accepte à l'unanimité le chèque d'assurance de 221.55 € en règlement d'un dommage occasionné à l'une des portes du préau, sachant que cette somme a permis de réparer le dégât.

4. Proposition d'avenant à notre contrat Villassur

Groupama nous propose un nouveau contrat

Les avantages par rapport au précédent sont une baisse de tarif de 10 % soit 322 €, les dégâts par véhicule non identifié sont couverts (franchise de 500 €) et l'absence de coefficient de vétusté pour le matériel informatique pendant les 3 premières années.

La différence notable est la limitation à 3.5 M € du montant de garantie, par sinistre, pour les biens immobiliers et leur contenu alors que dans le contrat actuel le montant est illimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le nouveau contrat Villassur avec Groupama pour un montant de cotisation annuelle de 2276 €TTC.

5. Point sur les travaux 2009 et avis sur les devis pour une borne à incendie, une dalle pour la fosse commune au cimetière, la réparation du cadran de l'église

L'aménagement d'un éclairage de la cour, le déplacement d'un interrupteur sous le préau, l'installation d'un système de coupure de courant d'urgence à l'entrée de la cave, l'installation de rampes d'accès dans le couloir entre le préau scolaire et la maison des associations et à l'escalier du porche de l'église, la pose d'un robinet de puisage à l'extérieur du préau, l'installation de portes sur une seule travée de l'espace de rangement de l'annexe sont terminés ainsi que le remasticage des fenêtres de l'école (avec garantie du travail de 5 années).

Francis Lorient et Perrine Forzy verront avec M. Langlois comment remédier à la faiblesse du nouvel éclairage de la cour ; Francis Lorient et Patrick Debonne feront des trous d'aération sur le placard de l'annexe.

Installation de volets au logement de l'école :

Après étude de plusieurs devis d'installation de volets pliables, de volets aluminium et isolant thermique, de volets roulant PVC à commande manuelle ou électrique, les Conseillers sont unanimes pour choisir l'installation de 10 volets roulants en aluminium blanc isolant thermique à commande électrique au prix de 491 €HT le volet.

Travaux au cimetière

Pour compléter les deux devis de couvercle de la fosse commune (l'un en tôle galvanisée, l'autre en granit) Francis Lorient et Patrick Debonne étudieront la possibilité de fabriquer le couvercle eux-mêmes. Francis Lorient demandera aussi un 2^{ème} devis pour un couvercle à une pente en tôle galvanisée.

Suite au devis d'entreprise d'un montant de 6022 € HT pour l'aménagement des chemins du cimetière. Alexandre Quillet propose que le travail soit fait avec l'entraide des agriculteurs, des conseillers et de personnel intérimaire. Les Conseillers se rendront individuellement sur place en vue de donner leur avis sur l'ensemble des travaux qu'il conviendrait d'entreprendre : rectification des bordures des parties en herbe, maintien de l'allée centrale, nivellement des parties enherbées, etc ???

Alexandre Quillet s'est engagé à abattre les arbres qui poussent le long du mur de la propriété de M. Mme Mesnard.

Les Conseillers acceptent la suggestion de Guillaume Voeltzel de faire abattre les érables du bosquet au milieu du cimetière ; Perrine Forzy cherchera un bûcheron bénévole.

Panne horloge de l'église :

Perrine Forzy présente un devis de réparation du cadran de l'église émanant de la société Biard Roy chargée de la maintenance de l'horloge pour un montant de 2 280 € HT ; les conseillers la chargent de vérifier s'il y a nécessité de changer le cadran et d'obtenir d'autres devis.

Défense incendie :

Alexandre Quillet présente un devis Véolia pour un poteau de défense incendie, rue de la messe, pour un montant de 2 575 € HT tout en précisant qu'une telle dépense ne répondrait qu'imparfaitement aux risques dans la mesure où le débit serait trop faible ; il est chargé par les Conseillers d'obtenir des renseignements supplémentaires sur l'optimisation de la défense incendie de la Commune.

Traitement des trottoirs :

Alexandre Quillet demandera des renseignements supplémentaires sur le produit qu'il propose pour traiter les trottoirs en béton désactivé une fois tous les 6 ans environs.

6. Prise de position sur une éventuelle fusion avec le SIVOS de Vesly (ANGV)

Depuis juin, il y a eu deux réunions de notre SIVOS, trois réunions entre les deux SIVOS en présence de M. Pinel, inspecteur de l'Education Nationale, des délégués de parents et des enseignants.

Une réunion entre les élus des SIVOS est programmée le 11 janvier pour étudier différents scénarii.

Il n'y aura pas de proposition de fusion pour la prochaine rentrée ; à ce jour les élus du SIVOS ANGV sont d'accord pour accueillir à nouveau nos enfants l'année prochaine dans leurs écoles, mais l'accueil à la cantine des élèves scolarisés dans nos villages leur pose question. Le SIVOS TGV étudie une alternative du fait de cette nouvelle donne.

7. Rapports du SIEGE, du Syndicat des Eaux, du SYGOM sont à disposition en mairie

8. Questions diverses

Accident de la circulation le mercredi 9 décembre, dans la 1^{ère} courbe, route de Chauvincourt, entre un car scolaire transportant des collégiens et la camionnette de M. le Huerou, menuisier à Gamaches :

Le virage est serré, la voie est étroite, la chaussée est lisse et le panneau de limitation à 70 km/heure installé récemment est trompeur.

Le disque du chauffeur du car montre que ce dernier roulait à 50 km/heure et le contrôle d'alcoolémie était négatif.

Cet accident s'est produit malgré la pose d'une nouvelle signalétique obtenue du Conseil Général après une visite sur le terrain avec Mme Théodin directrice de l'Agence Routière du Département.

Perrine Forzy interpellera une nouvelle fois le Conseil Général pour obtenir une opération d'aménagement sécuritaire sur ce tronçon de route départementale.

Aire de stationnement du cimetière :

Cette aire de stationnement se trouve sur le domaine public du Département le long d'une route départementale. Les responsables de l'Agence Routière ont entrepris, sans concertation, de défoncer l'espace pour empêcher le stationnement et ce par mesure de sécurité. Sur notre intervention, ils se sont engagés à retirer dès que possible les gravats et immondices et à remettre en grave l'espace de telle sorte que les véhicules puissent à nouveau stationner.

Suite à la demande de Certificat d'Urbanisme de Mme de Vandières, 4 route des Thilliers et projet d'instauration d'une Participation pour Voie et Réseaux :

Le service d'urbanisme de la DDE a donné un avis négatif à la demande de C.U. au motif de la dangerosité du virage et du débouché du chemin rural. Il n'y a donc pas lieu d'instaurer une PVR sur ce secteur pour le moment.

Perrine Forzy interviendra auprès de Mme de Vandières pour lui demander de tailler la haie qui pourrait devenir dangereuse pour les automobilistes.

Réfection du trottoir en enrobé noir au niveau du 29 rue Oulgate

Perrine Forzy a fait une réclamation faite auprès d'ErDF qui doit reprendre le travail en béton délavé.

Arbre menaçant route de Chauvincourt :

Le Conseil Général a été saisi du sujet et a entrepris une recherche du ou des propriétaires ; s'il ne peut les identifier il procèdera à l'abattage.

Boîtes Cidex :

Suite à notre démarche demandant leur entretien, la Poste a décidé de les changer.

Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques impasse et rue du Clos Thorel :

Cette opération n'a pas été retenue par le Syndicat d'Electricité pour 2010 du fait d'une recrudescence de chutes de tensions dans d'autres communes nécessitant d'être résolues en priorité.

La question est posée de savoir s'il convient que la Communauté de Communes attende encore ces travaux pour refaire l'enrobé des chaussées de cette partie du village.

Perrine Forzy demandera une intervention rapide pour combler le nid de poule à l'entrée de la rue.

Dépollution de la cuve à fioul ex entreprise Hedouin :

L'obligation de purge de la cuve aux frais de l'entreprise au moment de son départ a été abandonnée par les propriétaires du terrain.

Vœux 2010 :

La population sera invitée le samedi 9 janvier 2010 à 17 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Le Maire', followed by a long, sweeping flourish.